

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le réseau communal d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) est constitué de 55 km de collecteurs en système séparatif récoltant quelque mille parcelles privées bâties.

Les EC aboutissent à la Venoge ou la Sorge et les EU vers les stations d'épuration de [Vidy-Lausanne](#) et de [Morges](#), en fonction des bassins versants.

Travaux d'entretien du réseau communal EC-EU

- Nettoyage et visionnage caméra des collecteurs
- Réparations ponctuelles des ouvrages
- Planification des travaux de remplacement et d'extension du réseau

Contrôle du système séparatif des parcelles privées

- Suivi de la conformité du séparatif EC-EU pour les transformations et nouvelles constructions
- Planification des contrôles du séparatif pour les anciens bâtiments

Mise à jour du PGEE

- Relevé des tracés des collecteurs communaux et privés pour la mise à jour du PGEE.

Fourniture d'extraits de plans et branchements sur les collecteurs communaux

- Les demandes de plans des collecteurs EC-EU sont à adresser par e-mail à batiments@ecublens.ch
- Le branchement des parcelles privées sur les collecteurs communaux est soumis au règlement communal / directives techniques et approuvé par la section Epuration des eaux.

Taxes de raccordement, d'épuration et d'utilisation des collecteurs

- Facturation des différentes taxes
- [Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux 2011](#)
- [Tarif des taxes](#)

Liens:

- [Loi sur la protection des eaux contre la pollution \(LPEP\)](#)
- [Règlement d'application de la loi du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution \(RLPEP\)](#)
- [Loi fédérale sur la protection des eaux \(LEaux\)](#)

- [Ordonnance sur la protection des eaux \(OEaux\)](#)

Responsable

Alexandre Muller

Adjoint

Tél. 021 695 60 10

E-mail batiments@ecublens.ch